



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 033-2025
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.93

Déposée le : 04.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
Widmer (Bern, Les VERT-E-S)
Fisli (Meikirch, PS)
Müller (Innerberg, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 858/2025 du 20 août 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Étudier la possibilité de promouvoir la formation artistique et musicale en formation duale

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier la possibilité de promouvoir la formation artistique et particulièrement musicale dans le cadre de la formation duale ;
2. d'étudier la possibilité d'introduire la pratique ou la formation artistique ou musicale dans le cadre de l'enseignement de la culture générale ;
3. d'étudier la possibilité d'encourager les écoles professionnelles à proposer une offre artistique ou musicale en option (par exemple chorale, band, orchestre, théâtre, danse, etc.) ;
4. d'étudier la possibilité d'ouvrir certaines offres des gymnases aux apprenties et apprentis en formation duale ou d'encourager des collaborations dans ce domaine entre gymnases et écoles professionnelles.

Développement :

Les jeunes en formation duale ont clairement moins de possibilités dans les domaines artistiques et musicaux par rapport à une offre quasi pléthorique dans les gymnases. Bien sûr, les jeunes en formation duale passent beaucoup moins de temps à l'école, mais les activités artistiques et musicales ne seraient peut-être pas moins importantes pour elles et eux, qu'elles ne le sont pour les gymnasiennes et gymnasiens. Le sport a par exemple trouvé une place fixe dans l'enseignement de la culture générale, alors que l'activité musicale ou artistique n'y trouve pas

d'entrée. Le postulat demande que le gouvernement fasse un état des lieux et analyse dans quelle mesure la formation et la pratique artistique ou musicale pourraient être encouragées et développées dans le cadre de la formation duale.

Si les branches artistiques sont importantes au gymnase, elles ne le sont pas forcément moins dans un apprentissage, même si les disponibilités ne sont pas les mêmes.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteures et auteurs du postulat selon lequel les jeunes en formation professionnelle duale disposent de moins d'opportunités dans les domaines artistiques et musicaux que les élèves des écoles moyennes.

Actuellement, la promotion dans les domaines artistiques et musicaux est principalement assurée dans le cadre de l'encouragement des talents. D'autres possibilités liées aux cours facultatifs ou à une coopération renforcée avec les écoles moyennes peuvent être examinées, comme le suggère le postulat.

Cependant, la mise en œuvre d'une telle promotion dans le cadre de l'enseignement de la culture générale est plus difficile, car le plan d'études cadre est imposé par la Confédération et doit être mis en œuvre par les cantons. Dans le domaine « Société » du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale, l'aspect de la culture et des arts est pris en compte au point 5.3. Toutefois, les apprenties et apprentis doivent être préparés dans tous les aspects du plan d'études cadre, en vue de la procédure de qualification. C'est pourquoi, compte tenu du nombre limité de leçons, il ne sera guère possible d'atteindre l'intensité nécessaire dans la pratique artistique ou musicale.

Le Conseil-exécutif tient néanmoins à ce que des offres musicales et artistiques soient également proposées dans le cadre de la formation professionnelle duale. Il est donc prêt à examiner où de telles offres pourraient être créées ou si les offres existantes dans les écoles moyennes pourraient être ouvertes ou étendues à la formation professionnelle.

Destinataire

– Grand Conseil